La messe est fructueuse en proportion des sentiments de celui pour qui le prêtre en applique les fruits. Or, le vivant seul peut améliorer ses dispositions. Combien il est plus sage de payer ses dettes avant le Purgatoire! Le vivant a, en outre, le mérite de la charité faite à l'occasion d'une messe demandée et à laquelle il communie. Tandis que laisser une offrande après sa mort n'est pas vraiment un don, car ce n'est pas un détachement volontaire, puisque c'est la mort

qui l'arrache.

Enfin (et c'est trop facile à constater), qui peut être certain de la fidélité de ses héritiers? Les biens de la terre collent si fortement aux mains de ceux qui les reçoivent des morts! Les regrets ne sont « éternels » que sur les tombes, et beaucoup sont plus pressés de jouir des biens des trépassés que d'en user pour achever le bien que ne firent pas les morts. Dans l'autre monde, combien souffrent de n'avoir pas su user chrétiennement des moyens que la Providence leur confia pour étendre le Royaume de Dieu par la charité et supplient leurs enfants d'en jouir moins égoïstement! Ces appels d'outretombe sont-ils entendus? Communions à nos messes flont les mérites tomberont sur les vivants que nous sommes encore.

## CHRONIQUE DIOCESAINE

## Les Retraites fermées de la J. A. C. F. en 1949-50

Il est maintenant possible d'avoir une vue d'ensemble sur le mouvement des retraites fermées de jeunes rurales, organisées par

la J. A. C. F. pendant l'hiver 1949-1950.

382 jeunes filles y ont participé; 114 paroisses ont été ainsi atteintes. Ces paroisses appartiennent aux 5 archiprêtrés dans les proportions suivantes: Angers, 26 paroisses; Baugé, 11 paroisses; Cholet, 40 paroisses; Saumur, 19 paroisses; Segré, 18 paroisses.

De l'examen attentif des listes de retraitantes, deux conclusions

principales se dégagent :

1º Dans les paroisses rurales du diocèse (sauf pour le Choletais) seules ou presques seules, vont en retraites fermées, les militantes de la J. A. C. F; ce fait prouve la valeur de la formation spirituelle donnée par le mouvement. Les activités extérieures de la J. A. C. F. qui sont plus spectaculaires et autour desquelles une plus grande publicité est faite, ne doivent faire ni oublier, ni négliger ce service des retraites, le plus important de tous.

2º Beaucoup de jeunes filles qui n'avaient jamais suivi de retraites fermées précédemment et ne militent dans aucun mouvement d'A. C., participent aux retraites de fiancées. Ce fait prouve les possibilités très grandes de vie spirituelle que présente ce moment de la vie. Il apparaît en outre très utile de conseiller aux jeunes époux, qui se sont ainsi préparés à recevoir le sacrement de mariage, une retraite

fermée de foyers dès l'année qui suit leur mariage.

Le Comité diocésain et l'Aumônier de la J. A. C. remercient très vivement tous ceux qui ont permis la réalisation de ces retraites; parents, prêtres, religieuses, responsables qui ont encouragé les jeunes à y venir; curés et religieux qui en ont dirigé les exercices; communautés religieuses qui ont accueilli les retraitantes et ont prié à cette intention.

Abbé L. Cognard.